

DEPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT D'EPINAL
COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2011.

L'an deux mille onze, le 20 Janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Madame & Messieurs : MAIGROT Joëlle- DURAND Thierry- PIERRE Bernard- BERTRAND Thierry, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès -FLORIOT Sylvain- FREBY Pierre-Jean - GANIEZ Mireille - MACHARD Michel- SOUHAIT Pierre-

ETAIENT ABSENTS :

Madame Catherine FLIELLER a donné pouvoir à Monsieur Raynald MAGNIEN, excusée.

Madame Anne-Françoise LAURENT a donné pouvoir à Madame Marie-Agnès BOUCHAIN, excusée.

Madame Marie-Francine FAUCHON, excusée.

SECRETAIRE : Madame Joëlle MAIGROT.

Date de convocation : le 11 janvier 2011.

A 20h00 et avant l'ouverture officielle de la réunion du Conseil, Monsieur Alain ROUSSEL, Vice-président du Conseil Général et Conseiller Général du canton de Monthureux-sur-Saône, a été invité par Monsieur le Maire afin de faire le point sur le financement du projet de viabilisation des parcelles "Devant le Bois" devant les élus de la commune.

Monsieur le Maire reprend l'historique de ce projet:

En 2009, au sein du Conseil d'Administration de l'Episome, a été débattu de l'opportunité de reconstruire l'EPISOME sur le site actuel (rue des Prussiens) ou de trouver un autre terrain, plus vaste, sur la commune de Monthureux-sur-Saône.

La commune a alors travaillé en collaboration avec l'EPISOME, Monsieur le Conseiller Général et les services du département : une solution qui semblait la meilleure pour les trois parties est ressortie des différents entretiens, à savoir la viabilisation d'un ensemble de 4 hectares sur la parcelle cadastrée section B numéro 311 lieu-dit "Devant le Bois", permettant ainsi la construction d'un ensemble cohérent. Cet ensemble comprend une parcelle de 2 ha 92a 47ca dédiée au Foyer d'Accueil pour Personnes Agées et au Foyer d'accueil spécialisé, une parcelle de 2 300 m² dédiée à Vosgelis (5 pavillons en location) et une zone pour un lotissement communal d'environ 10 parcelles.

Ce projet s'est élaboré en étroite collaboration avec Monsieur Alain ROUSSEL, Conseiller Général et Président du Conseil d'Administration de l'EPISOME, le prix de vente de la parcelle à l'Etablissement Public a été fixé en fonction du coût estimé de la viabilisation et des subventions du département. Le plan de financement du projet a été établi par la commune sur les indications de Monsieur ROUSSEL et les demandes de subventions ont été transmises au Conseil Général le 12 mars 2010.

En décembre 2010, la commune a reçu du Conseil Général la notification des subventions avec un différentiel important par rapport au prévisionnel, la part communale passant de 133 447 € à 310 568 €.

Le résultat des offres des entreprises suite au marché à procédure adaptée, sera connu fin janvier, ce qui permettra d'établir un budget exact.

Le budget primitif 2011 doit être préparé et c'est pourquoi Monsieur le Maire a invité Monsieur Alain ROUSSEL afin de lui expliquer cette situation et obtenir de nouveaux engagements avant de commencer les travaux de viabilisation.

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance transmise par Monsieur ARNAISE le 22 décembre 2010 et qui récapitule les différentes subventions attribuées à la commune par le Conseil Général. Ce courrier stipule également que, à la demande de Monsieur Alain ROUSSEL, une subvention exceptionnelle sera également envisagée dans les tous prochains mois, en fonction du coût final qui restera à la charge de la commune de Monthureux-sur-Saône.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain ROUSSEL qui remercie Monsieur le Maire de son invitation à venir s'exprimer devant le Conseil Municipal.

Le premier point que Monsieur ROUSSEL tient à souligner est que, dans des situations similaires, les collectivités mettent des terrains à disposition gratuite des établissements publics. Hors là il a été décidé, au vu de l'investissement important que nécessitait la viabilisation de la parcelle, que l'EPISOME achetait le terrain pour un montant de 215 000,00 € plus dédommagements dus aux exploitants de cette parcelle ainsi que les frais de géomètre (soit un total de 225 580 € versés à la commune par l'Etablissement Public). Monsieur ROUSSEL rappelle également la subvention de 71 000 € attribuée par Monsieur Christian PONCELET, Président du Conseil Général, sur sa réserve parlementaire.

Concernant la subvention T.D.I.L (Travaux Divers d'Intérêt Local), Monsieur ROUSSEL précise que chaque Conseiller Général dispose d'une somme afin de soutenir des actions sur son canton : les 15 000 € attribués à la commune représentent la totalité de la réserve 2010 et ont été notifiés relativement tôt afin de permettre à la commune de commencer les travaux si besoin en était.

Monsieur ROUSSEL confirme le courrier de Monsieur ARNAISE à savoir que, en fonction des résultats de l'appel d'offres et du besoin en financement de la commune, des fonds supplémentaires pris sur la réserve 2011 pourront être attribués.

Monsieur ROUSSEL donne lecture également de deux correspondances du Conseil Général en date du 14 janvier 2011 qui informent la commune que, après un examen attentif des dossiers, il apparaît que ces investissements sont liés à la présence d'un établissement d'hébergement pour adultes handicapés et de fait, qu'il s'agit de priorités départementales.

La commune peut donc bénéficier du taux correspondant à savoir 29%, comme envisagé dans le plan de financement initial.

Enfin, Monsieur ROUSSEL tient à conclure son intervention en rappelant que c'est un total d'environ 4 millions d'euros qui sont attribués par le Conseil Général pour ce projet (construction de l'EPISOME et aides pour la viabilisation).

Monsieur le Maire reprend la parole et précise que la part communale ne pourra pas excéder 133 000€ comme prévu, et que les travaux ne pourront être engagés que lorsque les subventions escomptées par le Conseil Général seront attribuées. A ce jour, il manque 148 417 € pour compléter le plan de financement prévu par le Conseiller Général.

A 20h30, Monsieur Alain ROUSSEL quitte l'Assemblée.

A 20h35, Monsieur le Maire de Monthureux-sur-Saône ouvre la séance du Conseil Municipal.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 16 décembre 2010, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Finances communales : Voyage scolaire : demande de subvention.
- 2) Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif :
adhésion/retrait de collectivités.
- 3) Délégations au Maire.

Informations Communauté de Communes.

Informations diverses.

Questions diverses.

2011/01-20/1- Finances communales : Voyage scolaire : demande de subvention.

Madame la Directrice de l'École Primaire du Pervis, par correspondance du 09/11/2010, a sollicité le Conseil Municipal afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour financer un projet pédagogique concernant une classe de découverte sur le thème médiéval (classe de CM1-CM2).

Au programme de cette semaine : visite d'un château, découverte d'un campement médiéval, rallye photos, découverte de la calligraphie, construction d'une maquette de château fort.....

Ce projet est onéreux : l'école participe au financement par diverses manifestations et une participation de 80 € est demandée aux familles.

Le montant total des dépenses s'élève à 6 450 €.

Après déduction des diverses recettes (vente de calendriers, cartes de vœux, marché de Noël, participation des parents et coopérative scolaire), il reste un prévisionnel à financer de 1 500 €.

Une participation des communes à titre de 60€ par enfant serait souhaitable, ce qui représente un budget pour la commune de Monthureux-sur-Saône de : 60 € x 14 enfants = 840 €.

Considérant que ce projet pédagogique est dans l'intérêt des enfants, que soutenir ce genre de projet peut rendre une école attractive et attirer de nouveaux habitants,

A l'unanimité (1 abstention : Monsieur Pierre SOUHAIT)

- **EMET** un avis favorable concernant cette subvention exceptionnelle
- **FIXE** à 840 € le montant de celle-ci qui sera versée à l'École Primaire de Monthureux
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
Les sommes correspondantes seront inscrites au budget primitif 2011.

2011/01-20-2- Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif : adhésion/retrait de collectivités.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune de :

- Provenchères sur Fave- 767 habitants- canton de Provenchères sur Fave

et sur la demande de retrait de la commune de:

- Saint Jean d'Ormont- 182 habitants-canton de Senones : au motif que cette commune transfère sa compétence "assainissement non collectif" au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Rabodeau, lui-même adhérent au SMDANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande d'adhésion de la commune de Provenchères sur Fave.
- **ACCEPTE** la demande de retrait de la commune Saint Jean d'Ormont.

2011/01-20/3-Délégations au Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption-décision de ne pas préempter

- a) D.I.A présentée par Maître Michel WOLFF, Notaire à Fraize, concernant les parcelles cadastrées section AC n° 68-69-70 et 71 (bâti & non bâti)- 104 & 120 Rue du Couvent- superficie totale : 2 336 m²-Prix : 115 000,00 € + frais notariés.
- b) D.I.A présentée par Maître Jacques RENARD, Notaire à Epinal, concernant la parcelle cadastrée section B n° 332 (non bâti)- les Champs Renaud- superficie totale : 3 655 m²-Prix : 20 102,50 € + frais notariés.
- c) D.I.A présentée par Maître Bruno AMAND, Notaire à Darney, concernant la parcelle cadastrée section A n° 328 (non bâti)- Les Prés du Voile- superficie totale : 231 m²-Prix : 1 000,00 € + frais notariés.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon, du Pays de la Saône Vosgienne, du Val de Vôge et des Marches de Lorraine, travaillent sur un projet de sentiers équestres qui permettraient de relier des gîtes d'étape pour les cavaliers (De Bains les Bains à Lamarche).
Monsieur Sylvain FLORIOT suit ce dossier.
- Monsieur Sylvain FLORIOT annonce à l'Assemblée que les diagnostics "inondations" sont terminés : des dossiers de demande de subventions vont être établis afin que les particuliers puissent effectuer les travaux de protection nécessaires.

Informations diverses.

- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une correspondance transmise par la Paroisse Notre Dame de la Saône qui souhaite connaître la position de la commune quant au déneigement et au salage des escaliers de l'Eglise ainsi que le plan incliné, en période de neige ou de verglas, à l'occasion d'offices religieux ou d'enterrements.
Monsieur Thierry DURAND précise que les employés municipaux n'ont jamais salé les escaliers en grès de l'Eglise car le sel est très corrosif pour ce type de matériau ainsi que le béton désactivé de la rampe d'accès.
De plus, il n'est pas aisé de mobiliser des agents communaux en cas de neige le dimanche, c'est pourquoi la commune a fourni un sac de sel à la personne qui s'occupe de l'entretien des abords de l'Eglise.
Monsieur le Maire adressera une réponse à la Paroisse.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des commerçants ont été malencontreusement oubliés sur le dernier bulletin municipal : une nouvelle liste mise à jour sera distribuée avec le flash info du mois de février.
Concernant le prochain bulletin municipal, Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il serait souhaitable que chaque mois, des photos et articles soient répertoriés auprès du secrétariat de Mairie.
- Monsieur le Maire rappelle également que chaque commission devra se réunir avant le 15 février prochain afin d'étudier et de chiffrer les réalisations souhaitables en 2011 (préparation du prochain budget primitif).

Questions diverses.

- De Monsieur Sylvain FLORIOT : Quand peut-on organiser une réunion publique, étant donné les 3 années passées, ceci afin de répondre aux interrogations des administrés ? Monsieur le Maire précise qu'il vaut mieux attendre la fin des élections cantonales pour organiser une telle réunion.
Il faudra également réunir les habitants du Mont de Savillon afin d'étudier la réalisation d'un chemin piétonnier le long de la route départementale.
- Monsieur Pierre SOUHAIT souhaite connaître le nombre total de bulletins municipaux imprimés ainsi que le coût de sa réalisation : 500 exemplaires ont été imprimés, pour un coût total de 2 591,75 € T.T.C.

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 22h00.